



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT PIERRE DE VASSOLS**

Séance du 12 avril 2018 à 18h30
L'an deux mil dix-huit, le douze avril

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du conseil municipal : **12 avril 2018**

Étaient présents :

Ghislain GRICOURT,	Raymond MORIN,	Jacques AMSTAD,
Claude UGHETTO,	Ludivine LANTIN,	PETIT Manuel
Nicolas MASSON.	Lucien DECOR	Thierry VILLAGE

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absent excusé : Valérie ROMAN AUBERT

Pouvoir(s) donné(s) :

Absent(s) non excusé(s) : /

Quorum : 5

Madame LANTIN Ludivine a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 13 mars 2018

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

2018-3-1. Approbation du compte de gestion 2017 budget principal

M. Ghislain GRICOURT maire, soumet au conseil municipal le rapport ci-dessous.

Mme Giuliani Evelyne, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :



Résultats budgétaires de l'exercice

20700 - SAINT PIERRE DE VASSOLS

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	407 637,28	499 088,70	906 725,98
Titres de recette émis (b)	130 545,86	300 594,07	431 139,93
Réductions de titres (c)	0,00	146,80	146,80
Recettes nettes (d = b - c)	130 545,86	300 447,27	430 993,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	407 637,28	499 088,70	906 725,98
Mandats émis (f)	282 596,99	244 249,45	526 846,44
Annulations de mandats (g)	0,00	538,86	538,86
Depenses nettes (h = f - g)	282 596,99	243 710,59	526 307,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		56 736,68	
(h - d) Déficit	152 051,13		95 314,45

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal Mme Giuliani Evelyne,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité des votants,

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

2018-3-2 Vote du compte administratif 2017

M. Ghislain GRICOURT, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2017, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jacques AMSTAD, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Ghislain GRICOURT, maire.

M. Jacques AMSTAD, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS	SECTION FONCTIONNEMENT	300 447,27	243 710,59	56 736,68	-	56 736,68
	SECTION D'INVESTISSEMENT	188 012,84	205 676,03	- 17 663,19	-	- 17 663,19
	BUDGET TOTAL	488 460,11	449 386,62	39 073,49	-	39 073,49
RESTES A REALISER	SECTION FONCTIONNEMENT					0 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	27 900,00	30 600,00	-		-
	BUDGET TOTAL	-	30 600,00	-	0 €	-
		-	-	-	-	-

Conseil municipal du 12 avril 2018

Page 2 sur 7



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612 12, L 2121 14 et L 2121 31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal du 05/04/2017

Vu la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du conseil municipal du 17/05/2017

Vu la décision modificative n° 2 approuvée par délibération du conseil municipal du 04/10/2017

Vu la décision modificative n° 3 approuvée par délibération du conseil municipal du 14/11/2017

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal Mme Giuliani Evelyne,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par M. Ghislain GRICOURT le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Jacques AMSTAD, président de séance,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité des votants,

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

2018-3-3. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018

Dans le cadre de leurs activités, les associations ci-dessous ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu des demandes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder aux associations les subventions dont les montants sont ainsi fixés :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
CAF	FOND DEP D'AIDE AUX JEUNES	300,00 €
CAF	FDUS APPEL DE FONDS .	300,00 €
TENNIS ATAC	SUBVENTION .	400,00 €
ADCCFF 84 DEPT COMITE FEUX FORETS	SUBVENTION .	160,00 €
AMICALE DES MEMBRES DU CCFF CAROMB	SUBVENTION .	100,00 €
AMICALE PARENTS D ELEVES	SUBVENTION .	500,00 €
BIBLIOTHEQUE MAS LIOTIER LIRE ENTRE MEDE	SUBVENTION .	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	SUBVENTION .	400,00 €
COMITE DES FETES	SUBVENTION .	3 000,00 €
CCAS	SUBVENTION	800.00 €

Le Maire entendu, le conseil vote

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

Conseil municipal du 12 avril 2018

Page 3 sur 7



2018-3-4. Vote des taux communaux 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter pour l'année 2018 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 4.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.31 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 25.34 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu,
Après en avoir délibéré,

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

2018-3-5. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Ghislain GRICOURT maire
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 (LIGNE 001)	RESTES A REALISER 2017	Différence RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 19 469,95 €		- 152 051,13 €	- 171 521,08 €	30 600,00 € 27 900,00 €	- 2 700,00 €	- 174 221,08 €
FONCT	238 189,16 €	23 329,95 €	56 736,68 €	271 595,89 €		€	271 595,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :



EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	271 595,89 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	174 221,08 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	97 374,81 €
Total affecté au c/ 1068 :	174 221,08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES	171 521,08 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES	- €

Votes pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

2018-3-6. Budget primitif 2018 du budget principal

M. Ghislain GRICOURT, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2017 de notre commune. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	345 561.32	20 046.81	365 608.13	246 452.00	21 781.32	268 233.32
Section d'investissement	221 530.25	21 781.32	243 311.57	408 485.84	10 046.81	418 532.65

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	118 361.32		118 361.32
012	CHARGES A CARACTERES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	169 900.00		169 900.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 500.00		4 500.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 800.00		44 800.00

042	DOTATIONS AUX AMORT		11 066.66	11 066.66
66	CHARGES FINANCIERES	2 000.00		2 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00		5 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000.00		1 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 980.15	8 980.15
Total		345 561.32	20 046.81	365 608.13

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	ATTENUATION DE CHARGES	0		0
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINES	13 500.00		13 500.00
73	IMPOTS & TAXES	127 200.00		127 200.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 132.00		68 132.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	36 700.00		36 700.00
76	PRODUITS FINANCIERS	20.00		20.00
77		900.00		900.00
042	OP D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		21 781.32	21 781.32
Total			21 781.32	
R002 RESULTAT		97 374.81		97 374.81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		343 816.81	21 781.32	365 608.13

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16	REMBOURSEMENT EMPRUNT	5 500.00		5 500.00
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES SAUF 204	15 000.00		15 000.00
204	SUBV EQUIPEMENT VERSEES	6 000.00		6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	140 800.00		140 800.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	53 000.00		53 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES	2 230.25		2 230.25
040	OP TRANSFERT ENTRE SECT		21 781.32	21 781.32
Total		222 530.25	21 781.32	244 311.57
D 001 SOLDE D EXECUTION NEGATIF		171 521.08		171 521.08
RAR		30 600.00		30 600.00
TOTAL		424 651.33	21 781.32	446 432.65



SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	81 000.00		0
1068	EXCEDENTS	174 221.08		174 221.08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	153 264.76		153 264.76
21	IMMOBILISATIONS CORPOLRELLES			
16	EMPRUNTS & DETTES			
021	VIRMT SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 980.15	8 980.15
040 28	AMORT DES IMMOBILISATIONS		1 066.66	1 066.66
	Total	408 485.84		
	RAR	27 900.00		
	TOTAL	436 385.84	10 046.81	446 432.65

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de M. Ghislain GRICOURT Maire
Après en avoir délibéré, sur le budget principal :

ADOPTE le budget primitif 2018 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

2018-3-7. RIFSEEP complément du conseil municipal du 14/11/2017 Délibération n° 2017-9-13

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 qui institue pour les fonctionnaires de l'Etat un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).

Lors du conseil municipal du 14/11/2017 l'assemblée a délibéré en faveur du RIFSEEP. Hors il a été omis d'évoquer les modalités de maintien ou de suppression en cas de congés maladie ordinaire (y compris accident de service) et en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie de ce régime indemnitaire

Dans cette perspective, M le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité des votants,

DECIDE : de maintenir l'IFSE en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service),
De suspendre l'IFSE en cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie.

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

Décisions :

Divers :

Location logement 1 place Gustave Constant 1^e étage

Syndicat Rhône Ventoux étude/travaux ancien chemin de Ronde EU-AEP

SEANCE LEVEE A 20:30

COMPTE RENDU AFFICHE LE 19/04/ 2018

Conseil municipal du 12 avril 2018

Page 7 sur 7